Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 022-212203046-20260112-DCM2026_006-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE SAINT-JEAN-KERDANIEL

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 janvier 2026

Date de convocation :
06 janvier 2026

Date d'affichage :
06 janvier 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	14
Présents	12
Votants	13

L'an deux mil vingt-six, le lundi douze janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JEAN-KERDANIEL, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Baptiste LE VERRE, Maire.

Présents : Jean-Baptiste LE VERRE, Stéphane BARBIER, Patrick BOURBLANC, Yann FRABOULET, Laure AUREGAN, Benoit DUCHEMIN, Yvon LE CUN, Pascal LEMARCHAND, Claudie LE MEHAUTE, Magali LISCORNET, Yoann MOTTAIS, Marine SALAÜN.

Absents excusés : Sylvain FRELAUT donne pouvoir à Jean-Baptiste LE VERRE
Mélanie HENRY, non représentée.

Secrétaire de séance : Yvon LE CUN

DCM2026/006 : PARTICIPATION CANTINE LE MERZER ET PLELO

Monsieur le Maire propose d'augmenter le montant de la participation par repas aux communes du Merzer et de Plélo pour cette année scolaire 2025-2026, en le portant à 1,40 € par repas (pour rappel 2024-2025 = 1,35 € et 2023-2024 = 1,30 €), avec des modalités de versement identiques à celles des années passées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE, à compter de la rentrée scolaire 2025-2026, de participer à hauteur de 1,40 € par repas aux communes de Plélo et du Merzer.**
  - **Pour Le Merzer, comme pour Châtelaudren-Plouagat, la commune effectuera deux versements sur présentation d'un état de présence et émission d'un titre de recette en juillet et en janvier de chaque année.**
  - **Pour Plélo, une participation sera directement versée aux familles en juillet et en janvier de chaque année, sur présentation de factures visées par la commune, accompagnées d'un RIB à transmettre par les familles à la Mairie de Saint-Jean-Kerdaniel.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Yvon LE CUN

Le Maire,
Jean-Baptiste LE VERRE